

LOI n° 2026-534 du 25 juin 2026 relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales (JO 26 juin 2026) (extrait)

Le délai de conservation des documents contrôlables par l'administration est porté à 10 ans –

Est porté de 6 à 10 ans le délai de conservation des documents soumis aux droits de communication, d'enquête et de contrôle de l'administration, des pièces justificatives relatives à des opérations ouvrant droit à déduction de TVA et des éléments constitutifs de la piste d'audit fiable.

[Loi 2026-534](#) du 25-6-2026 [art. 36](#) qui modifie l'[article L. 102 B du livre des procédures fiscales](#) et s'applique aux documents et aux pièces dont le délai de conservation expire après le 1er janvier 2027.

Article 36

I. - L'[article L. 102 B du livre des procédures fiscales](#), dans sa rédaction résultant de l'[ordonnance n° 2025-1247 du 17 décembre 2025](#) portant recodification de la taxe sur la valeur ajoutée et diverses modifications du [code des impositions sur les biens et services](#), est ainsi modifié : 1° Le I est ainsi modifié :

a) Au premier alinéa, les mots : « doivent être conservés pendant un délai de six » sont remplacés par les mots : « sont conservés pendant un délai de dix » ;

b) Au deuxième alinéa, les mots : « doivent être » sont remplacés par le mot : « sont » ;

c) A la première phrase du troisième alinéa, les mots : « premier alinéa du présent I » sont remplacés par les mots : « même premier alinéa » ; 2° A la seconde phrase du dernier alinéa du I bis, les mots : « doivent être conservés pendant un délai de six » sont remplacés par les mots : « sont conservés pendant dix » ; 3° Le II est ainsi modifié : a) A la première phrase, les mots : « doivent être » sont remplacés par le mot : « sont » ; b) A la seconde phrase, les mots : « doit être » sont remplacés par le mot : « est ».

II. - Le présent article s'applique aux documents et aux pièces dont le délai de **conservation expire après le 1^{er} janvier 2027**.

(Cf. [Lefebvre Dalloz - Accueil/ Actualités - La Quotidienne/ Fiscal/ Taxe sur la Valeur Ajoutée 06/07/2026](#))